

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'HEREPIAN

portant sur la redéfinition de la zone et des orientations d'aménagement du quartier Brunassenq.

Le projet concerne aussi la suppression de certains emplacements réservés et diverses modifications mineures du règlement.

Par arrêté communautaire du 01/02/2021, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Hérépian, pour une durée de 30 jours consécutifs, du :

18 février au 19 mars 2021.

A cet effet, par décision du 11 janvier 2021, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier, a désigné Monsieur François TRUSSON, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et sur un poste informatique mis à sa disposition :

- En mairie d'Hérépian, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 8h00 à 14h00

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera tenu à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture précisés ci-dessus.

- Au siège de la Communauté de Communes Grand Orb aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté en ligne par le public pendant la durée de l'enquête publique, sur un site dédié à l'adresse suivante : www.democratie-active.fr/plu-herepian-web/.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler ses éventuelles observations et propositions :

- Par courriers postaux envoyés au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie d'Hérépian - 11 place Étienne-Pascal - 34600 Hérépian
- Par lettres déposées sur les lieux d'enquête lors des permanences du commissaire enquêteur et tout au long de l'enquête.
- Sur les registres papier d'enquête, à la disposition du public sur le lieu d'enquête, en mairie d'Hérépian
- Sur le registre dématérialisé d'enquête, à la disposition du public sur le site internet suivant :
<https://www.democratie-active.fr/plu-herepian-web/>.
Ce registre permettra de déposer les observations et de consulter la totalité des observations écrites.
Un poste informatique est disponible en mairie aux heures habituelles d'ouverture pour l'accès au registre dématérialisé

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Hérépian pour recevoir ses observations et propositions, aux jours et heures suivants :

- Mardi 23 février de 9h00 à 12h00
- Vendredi 5 mars de 14h00 à 17h00
- Mercredi 17 mars de 9h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, en mairie d'Hérépian, à la Communauté de Communes Grand Orb et à la Préfecture de l'Hérault aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Ils seront également publiés et à disposition du public pendant une durée d'un an sur le site internet de la Communauté de Communes Grand Orb : www.grandorb.fr

L'autorité compétente pour approuver la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la Commune d'Hérépian est la Communauté de Communes Grand Orb. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Mairie d'Hérépian.